
THE WILDLIFE ACT
(C.C.S.M. c. W130)

**Hunting Seasons and Bag Limits Regulation,
amendment**

Regulation 162/2022
Registered December 14, 2022

Manitoba Regulation 165/91 amended
1 **The *Hunting Seasons and Bag Limits Regulation, Manitoba Regulation 165/91, is amended by this regulation.***

2 **Schedule B.1 is replaced with Schedule B.1 to this regulation.**

December 14, 2022
14 décembre 2022

**Minister of Natural Resources and Northern Development/
Le ministre des Ressources naturelles et du Développement du Nord,**

Greg Nesbitt

LOI SUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE
(c. W130 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur les
saisons de chasse et les limites de prises**

Règlement 162/2022
Date d'enregistrement : le 14 décembre 2022

Modification du R.M. 165/91
1 **Le présent règlement modifie le *Règlement sur les saisons de chasse et les limites de prises, R.M. 165/91.***

2 **L'annexe B.1 est remplacée par l'annexe B.1 du présent règlement.**

SCHEDULE B.1
MULE DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
A. RESIDENT MULE DEER LICENCE		
Areas 5, 6, 6A, 11	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
		Oct. 17 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Sept. 19 – Oct. 16 Nov. 14 – Dec. 4 Dec. 19 – Feb. 5
Areas 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B, 18C	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
		Oct. 17 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Nov. 14 – Dec. 4 Dec. 19 – Feb. 5
Areas 22, 23, 23A, 27-30, 31, 31A, 32, 35, 35A	Archery	Aug. 29 – Nov. 13
		Oct. 24 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Nov. 14 – Dec. 4
	All equipment	Dec. 19 – Feb. 5
Area 33	Archery	Aug. 29 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 26 – Oct. 9
		Dec. 5 – Feb. 5
B. RESIDENT SECOND MULE DEER LICENCE		
Areas 5, 6, 6A, 11	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
		Oct. 17 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Sept. 19 – Oct. 16 Nov. 14 – Dec. 4 Dec. 19 – Feb. 5
Areas 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B, 18C	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
		Oct. 17 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Nov. 14 – Dec. 4 Dec. 19 – Feb. 5
Areas 22, 23, 23A, 27-30, 31, 31A, 32, 35, 35A	Archery	Aug. 29 – Nov. 13
		Oct. 24 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Nov. 14 – Dec. 4
	All equipment	Dec. 19 – Feb. 5
Area 33	Archery	Aug. 29 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 26 – Oct. 9
		Dec. 5 – Feb. 5

SCHEDULE B.1 (CONTINUED)

MULE DEER SEASONS

COLUMN 1	COLUMN 2	COLUMN 3
Hunting Areas	Equipment	Season Date
C. RESIDENT THIRD MULE DEER LICENCE		
Areas 5, 6, 6A, 11	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
	Oct. 17 – Nov. 13	
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Sept. 19 – Oct. 16
		Nov. 14 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
Areas 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B, 18C	Archery	Aug. 29 – Sept. 18
		Oct. 17 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Nov. 14 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
Areas 22, 23, 23A, 27-30, 31, 31A, 32, 35, 35A	Archery	Aug. 29 – Nov. 13
	Muzzleloader and Crossbow	Oct. 24 – Nov. 13
	All equipment	Nov. 14 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
Area 33	Archery	Aug. 29 – Dec. 4
		Dec. 19 – Feb. 5
	Shotgun and Muzzleloader	Sept. 26 – Oct. 9
		Dec. 5 – Feb. 5

ANNEXE B.1
SAISONS DE CHASSE AU CERF MULET

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
A. PERMIS GÉNÉRAL DE RÉSIDENT POUR LA CHASSE AU CERF MULET		
Zones 5, 6, 6A et 11	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 19 sept. au 16 oct. du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zones 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B et 18C	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zones 22, 23, 23A, 27 à 30, 31, 31A, 32, 35, 35A	arc	du 29 août au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zone 33	arc	du 29 août au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 26 sept. au 9 oct. du 5 déc. au 5 févr.
B. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE DEUXIÈME CERF MULET		
Zones 5, 6, 6A et 11	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 19 sept. au 16 oct. du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.

ANNEXE B.1 (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF MULET

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Zones 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B et 18C	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zones 22, 23, 23A, 27 à 30, 31, 31A, 32, 35 et 35A	arc	du 29 août au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zone 33	arc	du 29 août au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 26 sept. au 9 oct. du 5 déc. au 5 févr.

C. PERMIS DE RÉSIDENT DE CHASSE POUR LE TROISIÈME CERF MULET

Zones 5, 6, 6A et 11	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 19 sept. au 16 oct. du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zones 12, 13, 13A, 18, 18A, 18B et 18C	arc	du 29 août au 18 sept. du 17 oct. au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
Zones 22, 23, 23A, 27 à 30, 31, 31A, 32, 35 et 35A	arc	du 29 août au 13 nov.
	arme à feu à chargement par la bouche et arbalète	du 24 oct. au 13 nov.
	tout équipement	du 14 nov. au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.

ANNEXE B.1 (SUITE)
SAISONS DE CHASSE AU CERF MULET

COLONNE 1	COLONNE 2	COLONNE 3
Zones de chasse	Équipement	Saisons de chasse
Zone 33	arc	du 29 août au 4 déc. du 19 déc. au 5 févr.
	carabine et arme à feu à chargement par la bouche	du 26 sept. au 9 oct. du 5 déc. au 5 févr.